

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-neuf juillet.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : le 22 juillet 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents : 11

Procurations :

M. Alan DUVAL donne pouvoir à M. Bruno GRANCOING

Mme Jessica GATTE donne pouvoir à Mme Audrey MEUNIER

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoint.

Mme Sandrine COULON, Mme Audrey MEUNIER, M. Thomas REVET, M. Thomas PEYRAUD, M. Yoann RUFFEL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés : 2

Secrétaire de séance : Mme Audrey MEUNIER

Objet : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE SUR UNE PÉRIODE DE 10 MOIS

Vu Le Code général des collectivités territoriales

Vu Le Code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23 1°

Vu Le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant La nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin temporaire d'activité à savoir : *pour effectuer des missions de surveillance auprès des élèves, ainsi que des missions de nettoyage des locaux.*

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil Municipal de créer, à compter du 28 août 2024, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 28/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour la période scolaire 2025-2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- **D'autoriser** le recrutement d'un agent contractuel au grade d'adjoint technique pour une période de 10 mois, allant du **28 août 2025 au 03 juillet 2026 inclus**.
- **La** rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 64131 du budget primitif 2025.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture le 31/07/2025

De la publication le 31/07/2025

Fait à Saint-Auvent le 29 juillet 2025

Bruno GRANCOING

Maire

